

Vivre Vaucresson

Victoire devant le Conseil Constitutionnel : entre 300 et 500 000 € par an en jeu pour Vaucresson !

Dès 2020, l'équipe municipale se plonge dans les arcanes de la péréquation, mécanisme national visant à réduire les inégalités entre territoires, qui consiste à prélever une fraction des ressources fiscales pour la reverser à des collectivités moins favorisées. Il était impératif de bien comprendre le mode de calcul de ce prélèvement qui est passé pour Vaucresson de 189 K€ en 2015 à 582 K€ dès 2016 et 1030 K€ en 2023. Sans remettre en cause le principe de ce mécanisme, il apparaissait que la répartition des 70 M€ à régler entre les 11 communes du territoire Paris Ouest La Défense, mise en place en 2015, était inéquitable et non conforme au principe d'égalité devant les charges publiques.

La part de Vaucresson est de toute évidence surévaluée. Après plusieurs demandes amiables pour faire reconnaître cet état de fait, et convaincue du bien-fondé de cette démarche, la majorité municipale a lancé un recours administratif et posé une Question Prioritaire de Constitutionnalité.

Ainsi, dans sa décision du 25 avril 2024, le Conseil Constitutionnel a rejoint l'analyse de Vaucresson - et de Saint-Cloud - et déclaré que l'article de loi en question était contraire à la Constitution. C'est une victoire importante pour Vaucresson avec, à la clef, une possible réduction de la charge supportée de 300 à 500 K€ par an.

Au regard du budget de la ville, ce montant significatif permettrait de renforcer la situation financière au service des actions pour les Vaucressonnais. Cette victoire n'est qu'une première étape. Le Conseil Constitutionnel a laissé jusqu'au 1^{er} janvier 2025 au législateur pour acter cette nouvelle disposition dans la loi et ainsi rétablir l'équité.

La Ville montre ainsi la pertinence de sa stratégie et de sa rigueur financière, sa volonté d'optimisation des ressources, et sa détermination à mener toutes les actions nécessaires, dans l'intérêt général, au service des Vaucressonnais.

Laurent PRÉEL - Majorité municipale